Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal Du 23 Mars 2022 à 19h00

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOMBLAINE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé FERON, Maire,

Etaient présents :

FERON Hervé, GUNDELWEIN Denise, HUET Alexandre, DEFAUX Christiane, DUMAS Jean-Claude, KURT Sylvie, RUHLAND Grégoire, RAMPONT Catherine, LUCE Philippe, GUILLOT Marcelle, DAFFARA Mireille, LEBOEUF Roselyne, HOELTER Denis, SALMON Jean-Pierre, MOLINERO François, LALLEMAND Ralph, BRABANT Stéphane, ROSINA Emmanuel, AJEDDIG Nazha, BRULEBOIS Marion, FERON Alex, SCHMITZ Henri, JOLY Bruno, GUNDESLI Mahmut, IPEK Yurdagül.

Etaient absents:

STRACH Serge donne pouvoir à Hervé FERON, CLAUSSE Clémentine donne pouvoir à Sylvie KURT, ROL Christiane donne pouvoir à Grégoire RUHLAND, HAMIDI Hania.

<u>Secrétaire de séance</u>: conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Grégoire RUHLAND a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance,

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du retrait de la délibération n° 6-Taux fiscaux 2022 parce que nous ne sommes pas en possession de l'évolution des bases et qu'il n'y a pas d'obligation à voter ces taux à ce moment de l'exercice budgétaire.
- Concernant l'Ukraine, Monsieur le Maire précise que la France est très mal organisée lors de grands flux migratoires. Il serait nécessaire de prévoir un plan d'envergure nationale et de ne pas se retourner vers les maires à chaque fois. L'Etat devrait proposer aux communes de plus de 5000 habitants d'accueillir 3 à 5 familles.

Accueillir 50 familles ne fonctionne pas parce que c'est organiser la création de ghettos mais une seule famille, non plus, car elle se sent perdue.

A Tomblaine, nous avons organisé un accueil de 19 lits au gîte municipal mis à disposition du club de canoé-kayak. Nous accueillons également 2 familles au Foyer Marcel Grandclerc pour 2/3 semaines avec repas du matin et du midi en salle de restauration et le repas du soir en autonomie. Ces familles seront par la suite logées dans des appartements de mmH sans caution et avec gratuité du premier loyer. Les enfants de ces familles ont été scolarisés et très bien accueillis par les enseignants. Une troisième famille sera accueillie sous la même forme dans les jours à venir.

Monsieur le Maire tient à remercier les associations et les clubs sportifs de Tomblaine pour leur accueil des enfants ukrainiens.

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la signature de plusieurs conventions (qui seront présentées lors d'un prochain Conseil Municipal) :
 - -avec les Fermiers Lorrains
- -avec la Protection Civile 54 = PSE2 pour renforcer la Protection Civile lors du départ du Tour de France le 8 juillet 2022, puis lors de la Coupe du monde de rugby en 2023 et des J.O. en 2024
 - -avec ENEDIS pour la production électrique solaire
 - -avec Grand Nancy Défi'b
 - -avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour une subvention pour le Tour de France 2022
 - -avec A.S.O. pour l'organisation du départ de Tomblaine du Tour de France 2022
 - -avec AD2S et Harmonie Mutuelle pour une période d'un an test.

La séance est ouverte à 19h38.

Vote du Procès-verbal de la séance du 26 Janvier 2022 :

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°1-03/2022 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET VILLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Principal de Nancy Municipal pour le budget principal de la Ville de Tomblaine.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2-03/2022 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET VILLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

APPROUVE le compte administratif 2021 du Budget de la Ville.

Adopté à l'unanimité (le Maire ne participe pas au vote).

Monsieur le Maire remercie particulièrement Jacques SCHLICKLIN et Zenab AL BASO pour leur excellent travail et le fait qu'ils constituent une équipe en « bon ordre de marche ».

Délibération n°3-03/2022 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – BUDGET VILLE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE D'AFFECTER 1 030 710.70 € à la section d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » et **314 182.86 €** au compte de recette 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget de l'exercice 2022.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°4-03/2022 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - BUDGET VILLE 2022

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 21 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ATTRIBUE les subventions aux associations locales bénéficiaires au titre de l'exercice 2022, pour un montant total de 77 216,00 €.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au BP 2022, article 6574.

Adopté à l'unanimité (le Maire ne participe pas au vote pour l'association « Aux Actes Citoyens »).

Délibération n°5-03/2022 – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CCAS

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 21 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 127 759.29 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2022, article 657362.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°7-03/2022 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE - EXERCICE 2022

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 21 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

VOTE le budget primitif 2022 présenté par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

Adopté par 25 voix pour et 3 abstentions.

Monsieur le Maire précise que la Ville de Tomblaine présente un budget maîtrisé et soutenable mais devra envisager une pause en termes d'investissement en 2023 pour pérenniser les équilibres budgétaires et garantir les capacités d'investissement de long terme.

Délibération n°8-03/2022 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE MSP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Principal de Nancy Municipal pour le budget annexe de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°9-03/2022 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE MSP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif 2021 du Budget Annexe de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Adopté à l'unanimité (le Maire ne participe pas au vote).

Délibération n°10-03/2022 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – BUDGET ANNEXE MSP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

REPREND les résultats suivants :

33 573.84 € au compte de recettes 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » et 17 611.18 € au compte de recettes 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget de l'exercice 2022.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°11-03/2022 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA MSP – EXERCICE 2022

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 21 mars 2022, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE le Budget Annexe de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle présenté par chapitre (budget joint).

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°12-03/2022 – CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FACADE – SUBVENTION 1 BD BARBUSSE

Le dossier suivant a été construit par la SAPL Grand Nancy Habitat et les services municipaux :

- Déclaration de fin de travaux accordée à Monsieur LAGODA Jonathan – 1, boulevard Henri Barbusse, pour un montant de travaux subventionnables s'élevant à 26 012.40 € TTC et une prime proposée de 1 875.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

OCTROYE l'aide au projet de ravalement de façade ci-dessus, dans les conditions définies par le règlement d'attribution.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°13-03/2022 – VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTIONS E.N.S. DES ILES DU FOULON ET DE L'ENCENSOIR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VALIDE le programme d'actions proposé par le C.P.I.E. de Champenoux, afin d'obtenir la subvention du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°14-03/2022 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GRAND NANCY DEFI'B

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- VALIDE la convention de partenariat avec l'association GRAND NANCY DEFI'B
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention
- DIT que les crédits nécessaires seront ouverts au Budget Prévisionnel 2022

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°15-03/2022 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : MANDAT AU CDG54

Il est possible de charger le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

CHARGE le Centre de gestion de lancer cette procédure

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°16-03/2022 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CD54 DANS LE CADRE DU TOUR DE FRANCE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE la convention de partenariat avec le Conseil Départemental
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°17-03/2022 – CONTRAT D7-TDF22 ENTRE A.S.O. ET LA VILLE DE TOMBLAINE DANS LE CADRE DU TOUR DE FRANCE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat D7-TDF22

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°18-03/2022 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** une subvention de 115 227,38 € auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la réalisation du terrain de football synthétique et ses abords, sur la base des éléments exposés ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21 heures 05.

Le Secrétaire de séance, Grégoire RUHLAND,